

L'« accompagnement renforcé » du ministre Geffray 800 COLLÈGES REPRIS EN MAIN ET MIS SOUS TUTELLE

PAS DE RÉVISION DE LA CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le ministre Geffray déclare qu'il n'y aura pas de mise à jour de la carte de l'éducation prioritaire cette année en raison des élections municipales, ni l'année prochaine compte tenu des élections présidentielles ! Par contre, il a décidé de mettre en place des plans d'action locaux dans 15% des collèges, soit 800 collèges qui concentrent une part importante d'élèves dont les résultats sont inférieurs à 8 sur 20 en français et en mathématiques aux épreuves ponctuelles du DNB. 70 % de ces établissements sont en Education Prioritaire, 30 % hors Education Prioritaire.

Le ministre a publié une « instruction » au BO du 18 décembre 2025: « *Instruction du 17-12-2025, Agir collectivement pour la réussite de tous les élèves : accompagner les collèges les plus exposés à la difficulté scolaire* ».

ACCOMPAGNEMENT OU MISE SOUS TUTELLE ?

Si la liste des établissements retenus n'est pas publiée, l'*Instruction* du 17 décembre donne le contenu de cet accompagnement renforcé. En vue de la rentrée 2026, les chefs d'établissement des collèges concernés, avec les équipes pédagogiques, et sous le contrôle des rectorats et d'une « *équipe ressource académique* » (inspecteurs, formateurs...), sont chargés d'élaborer des plans pluriannuels sur la base d'une feuille de route qui précise les objectifs fixés à trois ans.

A partir d'un « *diagnostic objectif par des indicateurs* », il faudrait trouver des « *leviers pédagogiques* », identifier les « *besoins spécifiques de l'établissement* » pour la formation et l'accompagnement disciplinaire des enseignants, améliorer les pratiques.

On retrouve ici la logique des évaluations d'établissements rejetées par les personnels, de l'accompagnement renforcé issu de l'évaluation-PPCR que FO a toujours combattue ; la liste des « *leviers pédagogiques* » en matière d'organisation pédagogique reprend pour sa part les recettes du choc des savoirs (par exemple un « *plan de renforcement sur un nombre limité de séances autour d'une compétence ciblée avec un nombre restreint d'élèves* » etc.)

En matière de climat scolaire et de santé, il ne s'agit bien évidemment pas de renforcer les vies scolaires, services sociaux et de santé. Si les fonds sociaux pourront éventuellement être renforcés, pour le reste il s'agira d'un « *appui éducatif* » par des « *personnels académiques qualifiés* ». Les chefs d'établissement sont également enjoins à se rapprocher des collectivités territoriales pour « *la bonne articulation des différents temps des jeunes, scolaires, périscolaires et extrascolaires* ».

Tout cela bien entendu pour « *permettre l'élévation générale du niveau de tous les élèves* », et bien entendu sans moyens supplémentaires, alors que les classes sont surchargées, que les élèves à besoin particuliers ne sont pas pris en charge, que les personnels manquent partout !

VOUS ÊTES SUIVIS !

Au lieu de répondre aux revendications telles que la création des postes nécessaires, la baisse des effectifs, la défense de l'enseignement spécialisé, l'abrogation des contre-réformes, l'augmentation des salaires... le ministre institue une logique de mise au pas où des personnels, déjà confrontés à des difficultés d'exercice, seront « *coachés* » voire jugés. C'est une provocation !

Le suivi des actions engagées sera assuré par le chef d'établissement, en lien avec l'inspecteur référent ou un membre de l'équipe ressource, le conseil pédagogiques, le recteur, le conseil académique des savoirs fondamentaux, les IA-Dasen, et jusqu'à la DGESCO et une mission d'inspection générale !

Reprendre en main les personnels qui dysfonctionneraient puisque les résultats de leurs élèves ne sont pas assez bons, sans aucun moyen supplémentaire, voilà en quoi consiste l'instruction du nouveau ministre, particulièrement adaptée à l'heure des budgets de guerre !

Que le ministre ne compte pas sur FO pour participer à son « alliance pédagogique » pour mettre au pas les personnels !

Le SNFOLC dénonce ce nouveau management ministériel et se tiendra au côté des personnels qui refusent d'être pointés du doigt comme responsables des difficultés scolaires de leurs élèves.



Le SNFOLC exige d'abandonner cette logique de mise au pas, de laisser les personnels travailler et de répondre à leurs revendications :

- ▶ Annulation du budget d'austérité, des suppressions de postes et créations de postes nécessaires dans les écoles, collèges, lycées, établissements sociaux et médico-sociaux et services
- ▶ Un statut de fonctionnaire avec un temps plein de 24h pour les AESH, abandon des PIAL et des PAS
- ▶ Augmentation des salaires de 10 % tout de suite et rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000 (32,7%)
- ▶ Abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites
- ▶ Abrogation des contre-réformes qui remettent en cause les statuts et missions des personnels, et le droit égal d'accès à l'instruction des élèves : réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, acte 2 de l'école inclusive, « choc des savoirs » ...